

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	CHOLLET Cyril
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	063Z1153 <i>Chollet Cyril</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	STATION PL CONTROLE VL 26 BD LOUIS CHARTOIRE 63000 - CLERMONT FERRAND
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S063Z090
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	28/04/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX <i>Beatrice Taburiaux</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

28/04/2027

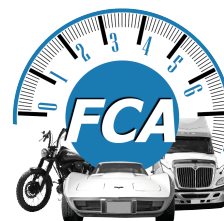
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CHOLLET Cyril



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EM-300-GM Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 09/05/2017 N° PV : 25064726

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25063593	14/02/2025	RAS
25063684	20/02/2025	RAS
25063708	21/02/2025	RAS
25063727	22/02/2025	RAS
25063794	27/02/2025	RAS
25063903	06/03/2025	RAS
25064043	15/03/2025	RAS
25064150	20/03/2025	RAS
25064233	26/03/2025	RAS
25064294	31/03/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CHOLLET Cyril

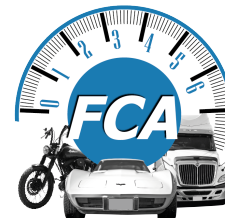


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CHOLLET Cyril



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

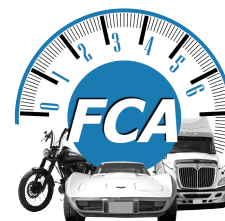
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : CHOLLET Cyril



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.